

DEPARTEMENT DE L'AIN
 Arrondissement de Bourg
 Canton de Péronnas
 Commune de MONTRACOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 22 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Patricia CHAMBARD
 MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Laurent CLAUS

DATE DE LA CONVOCATION
Le 15 février 2023

Absent excusé :

Morgan MERLE, donne pouvoir à David LAFONT

A été élue secrétaire : Madame Annie CHARTREZ

Objet : Travaux de Réaménagement de la garderie, de la cantine, construction d'un préau et aménagement des abords : attribution du marché de travaux du lot 8 – serrurerie, métallerie

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux de réaménagement de la garderie, de la cantine, construction d'un préau et aménagement des abords

La consultation était divisée en 14 lots

Les lots ci-après ont fait l'objet d'une précédente attribution

Lot 1 – Désamiantage

Lot 2 – Terrassement - VRD

Lot 3 – Espaces verts – Clôtures

Lot 4 – Démolitions – Maçonnerie – Gros-œuvre

Lot 5 – Charpente – Couverture – Zinguerie

Lot 6 – Etanchéité toiture terrasse

Lot 7 – Menuiseries extérieures alu

Lot 9 – Menuiserie bois

Lot 10 – Isolation – Plâtrerie - Peintures
Lot 11 – Plomberie – Chauffage - VMC
Lot 12 – Electricité - CF
Lot 13 – Carrelage - Faiences
Lot 14 – Sol souple

Pour la procédure initiale, l'annonce légale a été envoyée le 18/10/2022 pour parution dans le journal papier de la Voix de l'Ain le 21/10/2022.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 21/10/2022 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 18/11/2022 à 12H00.

Aucune offre n'a été remise pour le lot 8 : SERRURERIE METALLERIE. En application de la réglementation en vigueur une procédure sans publicité ni mise en concurrence a été menée pour trouver un prestataire pour ce lot.

Les prestataires ci-après ont été invités à remettre une offre :

- MTM
- MSR
- PERRAUD

Les prestataires MSR et MTM ont déposé une offre.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

40% note financière

60% note technique.

Le critère « valeur technique » sera jugé uniquement à partir du mémoire technique renseigné sur les chapitres du cadre joint en annexe.

Il est décomposé en quatre sous-critères :

Les indications sur l'organisation du chantier, notées sur 5

Les indications sur le mode opératoire prévu pour la réalisation des travaux, notées sur 5

Les dispositions prises pour l'hygiène et la sécurité, et la gestion des déchets, notées sur 5.

Détail des temps d'intervention, noté sur 5

Barème de notation :

Pas de réponse ou réponse insuffisante : 0 points

Réponse suffisante aux attentes : 50 % de la note

Réponse supérieure aux attentes : 100 % de la note

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère (60%).

Le critère prix des prestations sera noté sur 20, la note maximale 20 sera attribuée à l'offre proposant le prix le plus bas.

La note attribuée aux autres offres répondra à la formule suivante :

Note de X = (coût offre min / coût offre X) *20

Les notes seront ensuite pondérées en fonction du coefficient affecté au critère (40%).

Une note globale sera attribuée par addition des notes précitées pondérées. La note sera arrondie à deux décimales.

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par ATELIER 3 le mandataire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

DECIDE d'attribuer le marché comme suit :

⇒ Lot 8 – Serrurerie Métallerie à l'entreprise MSR pour un montant de 15 142,60 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de ce lot et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets 2023 et 2024 en dépenses d'investissement au compte 231

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David LAFONT

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,*



